

# VIE DU CLUB

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



## 1 - Les animations à retenir :

- Samedi 12 septembre 2020 (10h-16h) : Forum des Associations de Bron, au Square GRIMMA.
- 14 et 15 novembre 2020 : Concours du Club, sélectif aux championnats de France.
- 18 décembre 2020 : Tir de Noël.
- Mars 2021 : Tir de la St Sébastien
- Animations à thèmes pendant la saison (voir le tableau d'affichage)

## 2 - Inscription aux compétitions :

Consulter le tableau d'affichage pour toutes les informations concernant les concours et les inscriptions ou le site internet

## 3 - Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est affiché sur le tableau d'affichage. Prenez l'habitude de consulter régulièrement le tableau d'affichage pour suivre la vie du club et les infos tir à l'arc.

## 4 - Règlement du tir en extérieur au Fort de Bron :

Annexe jointe.

## 5 - Tenue du club :

### DEROULEMENT DE LA SAISON

- Les cours seront assurés uniquement en période scolaire.
- Pour les congés scolaires (Toussaint, Noël, Printemps) : le gymnase sera ouvert au moins 1 fois en semaine, en tir libre. Les jours et heures seront communiqués 2 semaines avant.
- Pour le tir en extérieur le pas de tir est accessible tous les jours en journée, le soir aux horaires d'entraînement de club.
- Respectez les horaires d'entraînement pour le bien-être de tous. A partir de 18 H, il faudra respecter les créneaux des entraînements en salle, reportés en extérieur, dès que le temps le permettra.

A bientôt et bonne reprise à tous, bien amicalement...  
Le bureau.



© RG | FOTOLIA

# ARC CLUB DE BRON

Fédération Française de Tir à l'Arc 

## INSCRIPTIONS SAISON 2020-2021

Nouveaux Adhérents	Anciens Adhérents
Mercredi 16 septembre de 18:00 à 20:00 Jeudi 17 septembre de 18:00 à 20:00	Vendredi 18 septembre de 19:00 à 21:00

Lieu : Au Gymnase BOULLOCHE - Rue Jacques DALIGAND à BRON  
(Gymnase du Lycée Professionnel de l'Automobile)

<http://www.arc-club-bron.fr>  
Contact : [arc.club.bron@gmail.com](mailto:arc.club.bron@gmail.com) ou au Gymnase BOULLOCHE



Siège social :  
Maison des Sociétés  
Boîte 99 Square GRIMMA  
69500 BRON

Affiliation FFTA 0169212  
Agrément Jeunesse et Sports N°69 92 692

SIRET : 43302739800018 APE 9312Z

## APPORTEZ LE DOSSIER COMPLET !

- Autorisation parentale pour les mineurs
- Un certificat médical obligatoire, daté de moins de 1 an pour toute première licence, ou Attestation Santé (volet détachable de l'autocontrôle daté et signé par vos soins) si la fédération dispose déjà de votre certificat médical de moins de 3 ans.
- Eventuellement votre carte PASS'REGION pour les plus jeunes !
- Les règlements sont à l'ordre de ARC CLUB DE BRON.

### REPRISE DES ENTRAINEMENTS EN SALLE

#### Lundi 21 Septembre 2020

- Tir libre de 18h à 20h.

#### Mardi 22 Septembre 2020

- Débutants et Perfectionnement de 20h à 22h.
- Tir libre autres archers.

#### Mercredi 23 Septembre 2020 - (Attention, aucun tir libre pendant les cours jeunes !)

- Jeunes Débutants de 17h45 à 19h30.
- Jeunes Perfectionnement de 17h45 à 19h45 (encadrement BE\*).
- Compétiteurs Adultes de 20h à 22h (encadrement BE\*).

#### Judi 24 Septembre 2020

- Tir libre de 18h00 à 20h00.

#### Vendredi 25 Septembre 2020

- Débutants et Perfectionnement, de 18h à 20h (encadrement DE\*\*).
- Débutants et Perfectionnement, de 20h à 22h (encadrement DE\*\*).
- Tir libre autres archers.

\* Brevet d'état \*\* Diplômé d'état

### TIR EN EXTERIEUR Fossés du Fort de Bron

En accès libre aux personnes majeures jusqu'à 18h le soir.

## TARIFS 2020-2021



Catégories licence + adhésion club	Versement en 1 x	Versement en 3 x
Adultes avec compétition	173 €	73 € + 50 € + 50 €
Adultes sans compétition	165 €	65 € + 50 € + 50 €
Dirigeants	61 €	-
Jeunes (nés après le 01/01/2001)	114,50 €	44,5 € + 35 € + 35 €

Prêt Matériel	Location	Caution
Arc Initiation	15 € / an	150 €
Arc Compétition	50 € / trimestre	250 €

Kit initiation à partir de 40 €

### NOTA:

La cotisation par chèque (3 chèques en septembre, novembre, janvier si fractionnée) est à effectuer à l'ordre de ARC CLUB DE BRON .

Un tarif dégressif sera appliqué dès la 2ème personne de la même famille.

Attention, la date butoir pour la récupération du matériel sera le vendredi 25/06/2021.

Passé cette date, le chèque caution sera encaissé.

La licence 2019/2020 couvre l'activité jusqu'au 30 septembre 2020.

Il est impératif de valider les licences avant le 1er octobre 2020.

Pour les nouveaux adhérents, l'accès au pas de tir ne sera pas possible sans certificat médical.